



INSCRIPTIONS

Pour la rentrée 2025/2026

Concerne les enfants nés en 2022 et
les nouveaux arrivants nés entre 2021 et 2017
Domiciliés à MIETESHEIM-UTTENHOFFEN

Les inscriptions à l'école pour la prochaine rentrée se feront que par mail ou courrier du 17 mars au 9 avril 2025.

Merci de bien vouloir faire parvenir les documents suivants (documents scannés ou photographiés) :

- Une copie du livret de famille : page des parents et de l'enfant à inscrire.
- Une copie du carnet de vaccination (*D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.*) ou un certificat médical de contre-indication.
- Un justificatif de domicile.
- La fiche de renseignement remplie (disponible sur le site de la mairie).

Merci de les faire parvenir à l'adresse suivante :

ecole.mietutten@outlook.fr

ou 4 rue de l'Ecole 67580 Mietesheim

Les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés dans les communes doivent faire une demande de dérogation auprès de la mairie de leur domicile.

(Inscription sous réserve d'avis favorables des mairies, de l'école de secteur, des motifs de demande et de place à l'école)

E.Rhino

Directrice de l'école Intercommunale de Mietesheim-Uttenhoffen